



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Marseille le 8 février 2016

Direction des Collectivités Locales,  
de l'Utilité Publique et de l'Environnement  
Bureau des Installations et Travaux Réglementés  
pour la Protection des Milieux  
Dossier suivi par : M.ARGUIMBAU  
Tél. : 04.84.35.42.68

n° 50-2009-PPRT/ 6

### AVIS D'ENQUETE

#### portant ouverture d'une enquête publique concernant le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de la Société BUTAGAZ exploitant un centre d'emplissage de GPL situé sur la commune de ROGNAC

---

En exécution de l'arrêté du Préfet en date du 8 février 2016, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de la société BUTAGAZ dont le siège social est situé au 47/53 rue Raspail 92594 Levallois-Perret exploitant un centre d'emplissage de GPL, sis RN 113 sur la commune de Rognac.

Le présent projet de PPRT a pour objet de limiter les conséquences d'un accident susceptible de survenir sur les installations soumises à autorisation classées SEVESO seuil haut exploitées par la société BUTAGAZ à Rognac et pouvant entraîner des effets sur la salubrité, la santé et la sécurité publiques directement ou par pollution du milieu.

Il détermine un règlement qui fixe les dispositions relatives aux biens et aux usages.

Ce règlement permet d'agir sur:

- la réduction de la vulnérabilité des personnes déjà présentes à proximité du site industriel (action sur le bâti existant),
- la maîtrise du développement de l'urbanisation future.

Ce dossier peut être consulté par le public sur le site Internet de la Préfecture des Bouches du Rhône.  
<http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet des Bouches-du-Rhône, Place Félix Baret 13282 MARSEILLE Cedex 06 à la Direction des Collectivités Locales de l'Utilité Publique et de l'Environnement Bureau des Installations et des Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux (Téléphone : 04.84.35.40.00 /42-68).

Sont désignés en qualité de commissaire enquêteur **titulaire**, Monsieur François DUDIEUZERE- Cadre supérieur de la SNCF en retraite, et en qualité de commissaire enquêteur **suppléant** Monsieur Georges JAIS Contrôleur Direction de la Banque du Développement Régional.

Le commissaire enquêteur suppléant remplace le titulaire en cas d'empêchement de ce dernier et exerce alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur resteront déposés :

- auprès du préfet des Bouches-du-Rhône, Place Félix Baret CS 8001 13282 MARSEILLE Cedex 06 à la Direction des Collectivités Locales de l'Utilité Publique et de l'Environnement -Bureau des Installations et des Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux,
- auprès du sous-préfet d'Istres, Bureau de l'Economie, de l'Emploi et de l'Environnement avenue des Bolles CS 60004 13808 Istres Cedex,
- en mairie de Rognac -Hôtel de Ville 21 avenue Charles De Gaulle 13480 Rognac
- en mairie de Vitrolles, Direction Générale Adjointe de la Vie Citoyenne et du Développement Urbain, Bâtiment l'Azuréen- Arcade des Citeaux 13125 Vitrolles

pour une durée de **36 jours, du lundi 7 mars 2016 au lundi 11 avril 2016 inclus**, afin que le public puisse en prendre connaissance pendant les jours ouvrables aux heures d'ouverture des bureaux et consigner sur ces registres ses observations, propositions, et contre-propositions.

Ces observations, propositions, et contre-propositions pourront être également adressées par correspondance, au commissaire enquêteur à la mairie de Rognac **siège de l'enquête** et seront tenues à la disposition du public auprès de la mairie de Rognac dans les meilleurs délais.

Les observations du public seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête, auprès de la mairie concernée.

Monsieur François DUDIEUZERE recevra personnellement les observations des intéressés en mairie de **ROGNAC**

Hôtel de Ville 21 avenue Charles De Gaulle 13480 Rognac

- le lundi 7 mars 2016 de 9h à 12h
- le mardi 15 mars 2016 de 14h à 17h
- le mercredi 23 mars 2016 de 9h à 12h
- le jeudi 31 mars 2016 de 14h à 17h
- le mardi 5 avril 2016 de 9h à 12h
- le lundi 11 avril 2016 de 14h à 17h

### **VITROLLES**

Direction Générale Adjointe de la Vie Citoyenne et du Développement Urbain, Bâtiment l'Azuréen- Arcade des Citeaux 13125 Vitrolles

- le lundi 7 mars 2016 de 14h à 17h
- le mardi 15 mars 2016 de 9h à 12h
- le mercredi 23 mars 2016 de 14h à 17h
- le jeudi 31 mars 2016 de 9h à 12h
- le mardi 5 avril 2016 de 14h à 17h
- le lundi 11 avril 2016 de 9h à 12h

Le public peut prendre connaissance des observations éventuelles en réponse du demandeur ainsi que du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur auprès des mairies de Rognac et de Vitrolles, et sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>, pendant au moins un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

Cet avis sera affiché par les maires de Rognac et de Vitrolles, sur les lieux habituels d'affichage, ainsi qu'en Préfecture et sous-préfecture d'Istres **quinze jours** au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et ce, également pendant toute la durée de l'enquête.

Cet avis sera en outre, par les soins du Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône, inséré dans "**La Provence**" et "**La Marseillaise**" (édition des Bouches-du-Rhône) dans les **quinze jours** au moins avant l'ouverture de l'enquête **et rappelé dans les huit premiers jours**.

Cet avis sera également publié sur le site internet de la préfecture à l'adresse : <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr> quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et également pendant toute sa durée.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation est le Préfet des Bouches-du-Rhône. Cette décision sera prise sous la forme d'un arrêté préfectoral d'approbation, qui sera mise en ligne sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>

Les personnes responsables du projet sont :

- Monsieur Xavier NIEL Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement  
TEL 04 42 13 01
- Madame Gaelle DUCHENE Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
TEL 04.91.28.43.72
- Monsieur Franck ZOULALIAN -Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
TEL 04.91.28.43.90
- Monsieur Patrick COUTURIER Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement  
TEL 04 91 83 63 19.

**Marseille le 8 février 2016**

POUR LE PREFET  
Le chef de Bureau,

  
**Gilles BERTOTHY**